

# CONSEIL SEANCE DU 29 NOVEMBRE - N° 303BIS -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 11 décembre 2019



#### **MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

#### **Collège A: PROFESSEURS DES UNIVERSITES**

Rachel CERDAN

Benoîte **DESAPORTA** 

Gilles **DESPAUX** 

Agnès FICHARD-CARROLL

Jean-Sébastien FILHOL

Marie FORET

Sylvie **HURTREZ** 

Philippe MÜNCH

Bertrand **PLEZ** 

Michael SMIETANA

Présent(e)	Représenté(e) par	
X	Vanessa LLERAS (à partir de 10h)	
X	Richard ARINERO (à partir de 9h45)	
X	Béatrice ROY (à partir de 10h)	
	Bertrand PLEZ	
X		

#### Collège B: Autres Enseignants Chercheurs et enseignants

Richard **ARINERO** 

Emilien AZEMA

Sèverine **BERARD** 

Anne-Muriel CHIFFOLLEAU

Christine **LEREDDE** 

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Fleurice PARAT

Marc ROLLAND

Béatrice ROY

X	
X	
	Alban MANCHERON
X	
X	
X	
X	
Х	



Collège C: USAGERS	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy <b>BAYLET</b> (suppléant)	X	
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		Teddy BAYLET
Coraline MONTARIOL		Renaud SOROT
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT	X	
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

#### $\underline{\text{Collège D}}: \textbf{Personnels IATSS}$

Georges **BOUBY** 

Dalila **HAMMAR** 

Nabil **KOUADRI** 

Nicolas MOUREAU

X	Sèverine BERARD (à partir de 11h)
X	
X	

Christian ASSAF (jusqu'à 10h)

Dalila HAMMAR (à partir de 10h)

Jean-Pierre PECOUL



Personnalités extérieures	Présent(e)	Représenté(e) par
Christian <b>ASSAF</b> (Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)	X	Nabil KOUADRI (à partir de 10h)
Michaël <b>DELAFOSSE</b> (Conseil Départemental de l'Hérault)		
Jacques <b>DIETRICH</b> (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)		

(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Éric JALLAS

Chantal MARION

(Montpellier Agglomération)

Personnalités extérieures à titre personnel				
Sylvie MALACARNE				
Alexandre PATERNE				
Jean-Pierre PECOUL	Х			

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40 En début de séance, 23 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier : Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée



#### Invités permanents présents :

#### - Directeur(trice)s adjoint(e)s

Adam ALI Frédéric LEMOIGNO Jean-Michel MARIN Isabelle TOURNIER

#### - Directeurs Département d'enseignement

Pascale GALL-BORRUT (EEA)
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)
Stephan GASCA (DDL)
Benoîte DE SAPORTA (Mathématiques)

#### - Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure UM)

#### - Cheffes de service

Béatrice **BOYER** (Communication)
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)

#### - Responsables

Richard **ARINERO** (Licences) Bernard **GODELLE** (Masters) Bertrand **PLEZ** (Masters)

#### - Chargés de mission

Jérôme **CASTELLON** (Évaluation) Teddy **BAYLET** (Etudiants)

#### - Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)



Le **vendredi 29 novembre 2019**, à 8heures 20, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 13 novembre 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** précise qu'il n'y aura pas de PV relatif à cette séance, mais un relevé de conclusions qui sera soumis au vote lors d'un prochain Conseil.

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- Présentation et vote des propositions du groupe de travail « Anglais »,
- 2- Présentation et vote des propositions du groupe de travail « Durée des créneaux et des semestres ».
- 3- Présentation et vote des propositions du groupe de travail « PPE et Culture Générale »,
- 4- Présentation et vote des propositions du groupe de travail « SPS ».
- **M. HOFFMANN** rappelle que cette séance est un Conseil extraordinaire durant lequel il sera demandé à l'assemblée de se positionner sur les différents points mis à l'ordre du jour.
- M. HOFFMANN interroge Mme GAUCERAND sur le quorum.

Mme GAUCERAND précise que celui-ci est actuellement atteint en ce début de séance.

- 1. Présentation et vote des propositions du groupe de travail « Anglais »
- M. LEMOIGNO, Directeur adjoint LMD5, présente le travail et les différentes propositions du groupe de travail « Anglais » :





La place de l'anglais au LMD5?

**Conseil FdS** 

29 novembre 2019





#### Rappels des objectifs pour l'anglais



#### En licence:

- ✔ Assurer un niveau minimal d'anglais en fin de L3
- ✓Assurer un enseignement continu d'anglais du L1 au L3

#### En master:

- ✓ Utiliser l'anglais comme outil de travail
- ✓ Consolider des bases insuffisantes
- ✔Pouvoir communiquer (écrit et oral) en sciences

Conseil FdS

29 novembre 2019





#### Propositions:

- ✓ Du S2 au S5 : 2 ECTS d'anglais (+1ECTS au S1)
- ✓Blocs disciplinaires non compensables par l'anglais
- ✓Niveau minimal A2 en fin de L3, cible B2 (certification inscrite au SAD)
- ✓Licence non délivrée si le niveau minimal A2 n'est pas atteint
- ✓En master, intégration possible de l'anglais dans les UE disciplinaires (lecture d'articles, soutenance) avec participation possible des enseignants du DL

**Conseil FdS** 

29 novembre 2019







Nouvelles concertations avec les enseignants du DL

- ✓ Contraintes pédagogiques en langue (interactions orales)
- ✓ Taille des groupes = 24 étudiants
- ✓Volume semestriel = 24H

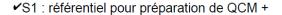
Nombre d'ECTS fixés à 2ECTS (S2 au S5) ou 1 ECTS (S1) (plus d'ECTS en L+M que pour la plupart des formations de LMD4)

#### Conseil FdS 29 novembre 2019



#### Nouvelles propositions

#### Licence



√S2 : cours mutualisés le soir

✓S3 à S5 : cours de langue par niveau (3 groupes) (24 étudiants, 24H)

✓S5 : étalement des enseignements sur S5 et S6 (gestion services DL)

#### Master

✓Intégration maximale de l'anglais dans les enseignements disciplinaires avec intervention des ens. du DL si nécessaire.

✓Possibilité de remédiation en anglais si niveau trop faible (Étude en France) = concertation avec responsables de M

#### Gestion de l'anglais

Intégration précoce impérative des créneaux de langues dans les EDT (mutualisation max en L et surtout M)

#### **Conseil FdS**

29 novembre 2019







29 novembre 2019

Une enveloppe de 6500H pour l'anglais

Un effort porté sur le L

TD nbre Groupes	Proposition H/UE	Heures Prévues pour S1	TD Group s	Propositio n H/UE (2 ou 3 ECTS)	Heures Prévues pour S2	Total (H)
Test	Référentiel/ENT	200,0	12	15	180,0	
62	24	1488,0	62	24	1488,0	
82	12	984,0	82	12	984,0	
		2672,0			2652,0	5324,0

Réduction (50%) des heures en M (enveloppe de 1200H pour le M)

Complément à la charge des départements (interventions des enseignants du DL dans des UE disciplinaires)

Conseil FdS

#### Rappel des propositions du groupe de travail « Anglais » soumis au vote du Conseil :

- En licence : il sera attribué 2 ECTS d'anglais du S2 au S5 et 1 ECTS au S1,
- En licence: des blocs disciplinaires seront non compensables par l'anglais,
- La licence ne sera pas délivrée si le niveau minimal A2 n'est pas atteint en fin de L3 -, la cible est le niveau B2 (certification inscrite au SAD) -.
- En master : l'intégration de l'anglais dans les UE disciplinaires (lecture d'articles, soutenance) sera possible avec la participation des enseignants du Département des Langues.

Il est précisé que ces propositions ne concernent pas les licences professionnelles.

#### Le débat est ouvert.

Le Conseil note que l'ensemble des propositions est cohérent. Toutefois, la 3ème proposition « La licence ne sera pas délivrée si le niveau minimal A2 n'est pas atteint en fin de L3 » doit être votée à part.

Il est souligné que l'apprentissage de l'anglais est important pour les étudiants de la Faculté, que ce soit pour leur avenir professionnel ou pour la poursuite d'études (ex : Erasmus) où certains établissements étrangers demandent une certification en anglais.

L'auditoire regrette que d'autres langues que l'anglais ne soient pas proposées aux étudiants qui souhaiteraient partir dans des pays autres qu'anglophones (espagnol, allemand, ...).

L'assemblée fait remarquer les difficultés que rencontrent certains étudiants en français et précise que ce n'est pas à la Faculté des Sciences de régler ce problème.

M. BOUBY rappelle les problèmes du Département des Langues de la Faculté. Ce dernier a peu de moyens par rapport au nombre d'étudiants (près de 6 000) qu'il accueille.

#### Les votes :

A la demande de l'assemblée, M. HOFFMANN signale que les propositions du groupe de travail « Anglais » seront divisées en 2 parties ; le Conseil sera invité à voter sur 2 points :



#### → Vote n°1

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les propositions du groupe de travail « anglais » :

- En licence : il sera attribué 2 ECTS d'anglais du S2 au S5 et 1 ECTS au S1,
- En licence : des blocs disciplinaires seront non compensables par l'anglais,
- En master : l'intégration de l'anglais dans les UE disciplinaires (lecture d'articles, soutenance) sera possible avec la participation des enseignants du Département des Langues.

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 23Pour : 20Membre n'ayant pas pris part au vote : 0Contre : 1Suffrages valablement exprimés : 23Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux 3 propositions suscitées.

#### → Vote n°2

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la proposition du groupe de travail « anglais » :

- La licence ne sera pas délivrée si le niveau minimal A2 n'est pas atteint en fin de L3 -, la cible est le niveau B2 (certification inscrite au SAD) -.

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 24Pour : 11Membre n'ayant pas pris part au vote : 0Contre : 9Suffrages valablement exprimés : 24Abstention : 4

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la proposition suscitée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ces votes favorables ainsi que le groupe de travail « Anglais » pour son implication.

#### 2. Présentation et vote des propositions du groupe de travail « Durée des créneaux et des semestres »

La présentation de ce point est assurée par M. ARINERO, Responsable pédagogique des Licences.

#### a. La Durée des créneaux

M. ARINERO indique qu'actuellement, à la Faculté des Sciences de Montpellier, les créneaux sont de 1h30.

Historiquement, cette durée avait été proposée pour 2 raisons principales :

- la TAM avait soumis cet intervalle de temps afin d'éviter que les lycéens et les étudiants aient les mêmes créneaux et éviter ainsi les surcharges dans les transports en commun,
- pour éviter les embouteillages à la cantine,

Aussi, ce format a été adopté par toutes les composantes du campus Triolet (IAE, FdS et Polytech) depuis de nombreuses années.

M. ARINERO présente le bilan du groupe de travail « Durée des créneaux et des semestres » :



#### **DUREE DES CRENEAUX**

#### GT du 06/05/19

Béatrice Goujon, Directrice administrative adjointe

Geneviève Degols, Responsable pédagogique licences

Françoise Krasucki, Pr département Mécanique Angélique Lebranchu, Chargée de mission coordination L1

Ian Robbins, Directeur département Bio MV Stephan Gasca, Directeur DDL

Marc Herzlich, Directeur adjoint patrimoine Richard Arinero, Responsable pédagogique licences

#### GT du 06/05/19 : début de réflexion

- 1h30, durée inadaptée pour une concentration et une attention optimales de l'étudiant ?
  - Découper les créneaux par tranches de 50 min, entrecoupées de pauses de 10 min (comme au Lycée) ?

Le VDS A permet d'envisager des changements de salle sur des durées beaucoup plus courtes (49 salles sur un même bâtiment)

Risque pour les enseignants : fractionnement du service. « Pour les TD, il pourrait être envisagé de réaliser 2 créneaux consécutifs »



#### GT du 07/06/19

Angélique Lebranchu, Chargée de mission coordination L1 Denis Bouyer, Directeur département PEIP Christophe Chaubet,

Teddy Baylet, élu étudiant L3 EEA au conseil FDS, Renaud Sorot, élu étudiant M2 ACCES au conseil FDS, Loïc Daridon, Directeur département mécanique lan Robbins, Directeur département Bio MV Pierrick Labbé, Responsable L3 EBO et portail Monod Bernard Godelle, Responsable pédagogique Masters Stéphan Gasca, Directeur DDL

Hervé Louche, Prochain directeur département mécanique Geneviève Degols, Responsable pédagogique Licences Richard Arinero, Responsable pédagogique Licences

#### GT du 07/06/19

Débats animés, sujet sensible et controversé

#### Aspects pédagogiques : 2 visions selon les pratiques pédagogiques

- 1. Les pro-1h30 : ils considèrent que cette durée permet l'instauration d'une « bulle pédagogique »
- 2. Ceux qui considèrent que des séquences courtes sont bénéfiques (et notamment pour CM, biblio à l'appui) et qu'il peut y avoir des durées différentes pour les CM et TD. 50 min CM ? Et 2x 50 min TD ?

Avantage d'un créneau de base de 50 min : Il laisserait la possibilité à chaque équipe pédagogique d'adapter la durée de ses séances à sa propre pédagogie. Par ex 1 ou 2 créneaux consécutifs pour un CM.

Point de vue des représentants étudiants : le problème n'est pas la durée du créneau mais la pédagogie de l'enseignant



#### GT du 07/06/19

#### Aspects organisationnels:

#### Gestion des services :

Granularité de 50 min moins simple à gérer qu'1h

## Mutualisation de certaines de nos formations avec d'autres composantes

Un changement de la durée d'un créneau ne peut se faire que de façon collégiale, du moins au niveau du campus Triolet.



Consultation de l'opinion au sein des départements

#### MISE EN PRATIQUE D'UN CRENEAU PLUS COURT

50 min payées 1h?

1h maquette = -17% de présentiel pour l'étudiant 50 min maquette = +20% de surcout pour FDS

• 55 min payées 1h?

Avec 10 min de pause 8h30, 9h35, 10h40, 11h45, 13h, 14h15, 15h20, 16h25, 17h30 Certaines pauses seraient plus longues pour rattraper les décalages

• 50 min payées 50 min?



#### MISE EN PRATIQUE D'UN CRENEAU PLUS COURT

#### Prise en compte et conséquences pour le service du Planning

• 50 min + 10 min pause = + de créneaux attractifs

Actuellement 2 créneaux de 1h30 entre 9h45 et 13h Possiblement 4 créneaux de 1h entre 9h et 13h

- Granularité de PROSE est de 15 min : donc seule possibilité est 50min payées 1h
- 1h = + de saisies => prévoir plus de ressources humaines

#### SONDAGE DES DEPARTEMENTS

Département	passage à 50 min + 10 min pause		
EEA	NON (courte majorité)		
PHYSIQUE	NON		
INFO	OUI (légèrement)		
MECA	NON		
MATHS	NON (courte majorité)		
CHIMIE	NON		
BIO-MV	NON (large majorité)		
BE	50/50		
TEE	NON		
DDL	OUI		
PEIP	NON		



#### **AUTRES PROPOSITIONS**

Propositions et commentaires reçus en vrac du département chimie le 22/11, parmi lesquels :

- 1h15 + 15 min
- 1h20 + 10 min

	1h30 + 15 min	1h15 + 15 min
Nb de créneaux 8h-20h	7	8
Nb de créneaux 8h-18h15	6	7
Durée du créneau	1,5	1,25
Temps total / jour (20h)	10,5	10
Temps total / jour (18h15)	9	8,75
Densité de temps enseigné	0,86	0,83

#### Le débat est ouvert.

L'assemblée remercie M. ARINERO pour ce bilan.

Le Conseil constate que les Départements d'enseignement ont été consultés et pense qu'il ne faut pas aller à l'encontre de l'avis des équipes pédagogiques. Cependant, une seule proposition, qui plus est fermée, leur a été soumise : le passage à des créneaux de 50 minutes avec 10 minutes de pause.

Il est précisé que l'Assemblée Générale du Département Terre Eau Environnement a voté contre cette proposition car elle a pris en compte la surcharge de travail que cette nouvelle organisation demanderait aux personnels administratifs et techniques mais aussi aux enseignants qui devraient revoir le contenu de leur cours et toute la pédagogie.

Les représentants étudiants signalent que le plus important dans un cours, ce n'est tant pas la durée mais la manière dont il est réalisé : des enseignants, parfois grands professeurs, font les mêmes cours depuis des années. Ils lisent leurs Power Point et, pendant 3 heures, les étudiants grattent des feuilles de papier sans comprendre forcément ce qui leur est enseigné et ce qu'ils écrivent.

Les représentants étudiants préconisent le maintien des créneaux d'1h30. Ils pensent qu'il serait plus opportun de revoir la pédagogie, ce qui permettrait aux étudiants de mieux suivre les enseignements et d'être plus motivés.

Le Conseil note qu'une étude a été réalisée sur le temps d'attention des étudiants en cours. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il faille arrêter le cours au bout de 20 minutes (résultat de l'étude) mais l'enseignant doit récupérer l'attention de ses étudiants en proposant une pause, posant une question, etc.

Concernant les plages horaires d'1 heure, il est noté que cela permettrait d'avoir plus de créneaux et plus de modularités pour les emplois du temps. Il est rappelé la possibilité de prendre plusieurs créneaux consécutifs pour réaliser 2 ou 3 heures. Le Département des Langues informe que les créneaux d'1h conviendrait parfaitement pour ses enseignements.

Le Conseil est alerté sur la surcharge de travail qu'engendrerait au pôle Planning le passage de 1h30 à 1h. En effet, cela demanderait plus de manipulations sur Prose. D'autant plus que les enseignants chercheurs se permettent des libertés (comme modifier des créneaux pour diverses raisons) sans prendre en compte le travail que cela demande au pôle Planning. Les créneaux d'1 heure permettraient certes de libérer des créneaux mais augmenteraient d'autant le travail du pôle Planning qui est déjà surchargé.



#### Vote:

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le maintien de la durée des créneaux à 1h30.

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 23Pour :  $\underline{12}$ Membre n'ayant pas pris part au vote : 0Contre :  $\underline{6}$ Suffrages valablement exprimés : 23Abstention :  $\underline{5}$ 

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au maintien des créneaux d'1h30.

M. HOFFMANN et M. ARINERO remercient le Conseil pour ce vote favorable ainsi que le groupe de travail « Durée des créneaux et des semestres » pour son implication.

#### b. La durée des semestres

M. ARINERO présente le compte rendu du groupe de travail « Durée des créneaux et des semestres » sur la durée des semestres de la Faculté des Sciences. Il souligne que la proposition faite concerne uniquement la licence.

#### **DUREE DES SEMESTRES**

#### GT DU 06/05/2019

#### Contraintes administratives incompressibles!

Début des cours au plus tôt 1<sup>ère</sup> semaine septembre Fin des cours au plus tard fin juillet

4 sessions d'examens

4 semaines minimum entre session 1 et session 2 (correction, remontée et traitement des notes, jurys...)

Peu de marge de manœuvre



#### GT DU 06/05/2019

#### **ACTUELLEMENT 14 + 13 SEMAINES**

#### Pré-rentrée 1ère semaine de septembre, rentrée la suivante

Problème : seulement 1/3 des IA en juillet, 2/3 fin septembre nombreuses inscriptions tardives en septembre et octobre

- + nombreux changements de portails en L1
- + ajustements capacités des groupes (fermetures, ouvertures groupes ?)
- + nombreuses inscriptions hors procédures
- + Campus France (retard VISA)
- + Enseignements débutés avec des groupes qui doivent fermer
- + incertitude sur nombre de groupes L2, L3



Fort impact pédagogique et organisationnel (gestion IP, remplissage groupes)



Limitation des problèmes : 13 + 13 semaines ?

#### GT DU 06/05/2019

13 + 13 semaines = pas ou peu d'impact sur les maquettes

#### En effet :

- 1. Diminution des heures maquettes / début LMD4 déjà effective
- 2. 2ème semestre qui comprend le même nombre d'heures maquette que le 1er

#### Par contre:

Amélioration d'un point de vue administratif, organisationnel et pédagogique

#### GT DU 06/05/2019

#### Calendrier des enseignements du Master

Ce calendrier bénéficie déjà d'une grande souplesse. Le calendrier proposé n'est qu'optionnel, certains organisent déjà librement leur propre calendrier semestriel et leurs examens. Il ne paraît pas nécessaire de modifier ce calendrier.



#### SONDAGE DES DEPARTEMENTS

Département	passage à 13 + 13 semaines		
EEA	OUI		
PHYSIQUE	PAS D'AVIS		
INFO	OUI		
MECA	NON		
MATHS	NON (courte majorité)		
CHIMIE	NON		
BIO-MV	?		
BE	50/50		
TEE	NON		
DDL	NON		
PEIP	?		

#### Rappel de la proposition du groupe de travail :

La durée des semestres impairs : 13 semaines La durée des semestres pairs : 13 semaines

#### Le débat est ouvert.

Comme pour la proposition de la durée des créneaux, le Conseil remercie le groupe de travail pour cette réflexion et pour y avoir associé les Départements d'enseignement.

Il est à noter que 5 Départements sur 11 s'opposent à cette proposition, les autres sont pour ou n'ont pas d'avis tranché. En effet, certains demandent à avoir des semestres plus longs, notamment pour les sorties terrains, les TP et TD. Il est spécifié qu'il s'agit d'un cadre pour les formations qui le peuvent comme par exemple les L1.

Lors de sa réflexion, le groupe de travail a pris en compte les contraintes relatives aux inscriptions administratives qui se déroulent en juillet et septembre, les inscriptions pédagogiques, les sessions d'examens, la fin des cours au plus tard fin juin, etc).

#### Vote

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur une durée de 13 semaines aux semestres impairs et de 13 semestres aux semestres pairs dès le LMD5.

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 24Pour : 12Membre n'ayant pas pris part au vote : 0Contre : 8Suffrages valablement exprimés : 24Abstention : 4

Le Conseil donne un avis <u>FAVORABLE</u> pour une durée de 13 semaines aux semestres impairs et de 13 semaines aux semestres pairs dès le LMD5.

M. HOFFMANN et M. ARINERO remercient le Conseil pour ce vote favorable ainsi que le groupe de travail « Durée des créneaux et des semestres » pour son implication.



- 3. Présentation et vote des propositions du groupe de travail « PPE et Culture Générale »
  - a. Le Projet Professionnel de l'Etudiant PPE

M. ARINERO présente le compte rendu du groupe de travail « PPE et Culture Générale ». Concernant le PPE :

#### **GT PPE LMD5**

### 18/10/2019

#### **PARTICIPANTS**

Nathalie Chevallier, Co-responsable PPE 2019-2020 Jérôme Castellon, Co-responsable PPE 2019-2020 Jean-Pierre Pecoul, Club Emploi Cadres (CEC) Délizar Jomni, SCUIO-IP Nadia Ben-Hadj Salem, SCUIO-IP Sonia Cantel, Responsable LPRO PAC Hervé Peyre, Responsable stages Master Phymatech Richard Arinero, Responsable licences FDS

#### Article 6 Arrêté licence juillet 2018

Tout au long du parcours personnalisé de formation, l'étudiant doit acquérir un ensemble de connaissances et compétences comprenant notamment :

4° Des compétences technologiques, préprofessionnelles et professionnelles, fondées sur la connaissance des champs de métiers associés à la formation et, le cas échéant, sur une expérience professionnelle, favorisant l'élaboration du projet personnel et professionnel de l'étudiant et permettant l'acquisition de compétences qualifiantes pour l'insertion professionnelle au niveau de la licence pour les étudiants qui le souhaitent.

Obligatoire ou pas?

#### OUI, Confirmé par DFE



#### **BILAN PPE LMD4 ET PERTINENCE AU LMD5**

#### PPE en L1 (LMD4):

- manque de maturité, étudiants surtout préoccupés par la découverte de leur environnement, le passage en L2, pas de projection vers le futur
- Organisation complexe, évaluation pas très bonne

Néanmoins : retour positif des étudiants qui ont suivi l'UE sérieusement

(à l'image de toutes les UE de L1)

Remarque: interview d'un pro = révélation pour certains

La motivation est un élément essentiel pour la réussite de cette opération

#### PPE en L2 ou L3?

En L2, ceux qui ont réussi à atteindre ce stade ont mûri et le master apparaît encore loin. Le moment est donc bien choisi pour réfléchir à son avenir, en étant conscient de ses forces et de ses faiblesses

Diluer le PPE sur le L2 et L3 serait intéressant : être très ouvert en L2 pour permettre d'affiner ses choix, en L3 se concentrer sur CV, lettre et simulation d'entretien d'embauche.

Mais...

L3 doit resté centré sur disciplinaire, d'autant que Anglais proposé en S5 (rattrapage possible en S6)

#### **CE QUI SE FAIT AILLEURS**

La moitié des universités ont rendu le PPE obligatoire (source l'étudiant 29/04/2014)

Pas de cadrage national

La plupart des universités font leur PPE en L1, certaines en L2, voire du L1 au M2

L1 au M2 : accompagnement des besoins au fur et à mesure

L1, L2 : conférences métiers

L3, M: aide recherche de stages (rédaction lettre), entretien de motivation, CV...

Université Pau : UE obligatoire, libre ou optionnelle selon les licences

Université Franche-Comté : PPE en S4 ou S5 sous forme d'ateliers

Etablir un bilan de compétences Connaissance de l'entreprise

Méthodologie de recherche d'un emploi ou d'un stage

CV, lettre, entretien...

Université Lille: UE obligatoire S1, S2, S3 (5 ECTS au total) puis optionnel S4, S5, S6

Faculté de droit Montpellier : S6, 2 parties, 1 grande messe d'1 jour et demi pour présentation Par des pros des principaux métiers, 2 faire concevoir et définir par chaque étudiant son Projet pro au travers d'un dossier spécifique



#### **EXPERIMENTATION D'UN NOUVEAU PPE EN 2019-2020**

L3 Physique et Applications (S5), L2 Physique-Chimie (S4), L2 EBO/BEST (S4)

**Exemple: L3 Physique Applications** 

Calendrier corrigé des interventions du Club Emploi-Cadres en octobre/novembre 2019

NB : Toutes les interventions ont lieu le mardi de 16 h 45 à 18 h 15

#### Sur la base du volontariat

24 átudianta I.2 Dhysiaua DA	11 présents	6 volontaires
24 étudiants L3 Physique PA	Pour présentation	pour aller jusqu'au bout
	•	

Date	Salle	Nom	Contenu	Animateur(s)
8 octobre	SC 20/01	Présentation	Ce qu'est un Projet professionnel A quoi sert-il ? Intérêt de l'exercice Comment concevoir son projet professionnel : les règles du jeu Programme proposé/Présentation des témoins. Recensement des étudiants volontaires	- Jacques Lacan (1 heure) - Porteurs de témoignages (30 minutes)
22 octobre	SC 12/01	Témoignage	« Être Enseignant » « Être Cadre dans une Multinationale »	Paul Blanc Jacques Promsy
5 novembre	SC 12/01	Témoignage	« Être Ingénieur »	Patrick Montignies + A. Madani
19 novembre	SC 12/01	Témoignages	« Être Chercheur » « Créer son entreprise »	Jacques Faure + A. Madani Jean-Bernard Deblangey
26 novembre	SC 12/01	Atelier 1	Aide individualisée à la construction du projet de chaque étudiant	A désigner (J. Lacan, JJ Hély )
10 décembre	SC 12/01	Atelier 2	Chaque étudiant présente verbalement son projet devant le groupe	A désigner (J.Lacan, JJ Hély,)

#### **PROPOSITION DU GT PPE**

Le modèle précédent n'est pas applicable à une organisation de masse (uniquement possible si PPE non obligatoire)

Pertinence d'une organisation en L2 S4 : meilleur moment pour avoir une véritable réflexion sur son projet

Effectifs à prévoir : environ 1300 étudiants soit 32 groupes de TD (1 encadrant E ou EC par groupe)

Le dispositif actuel peut être repris, adapté et renforcé par un atelier de groupe pour l'élaboration du projet pro. Une restitution individuelle pourrait être demandée

Améliorer l'évaluation ?

Former les encadrants au PEC, formateur : François Riou, SCUIO-IP



## DISPOSITIF OBLIGATOIRE EN L2 S4 (sur la base du PPE actuel)

Date du cours	Contenu du cours	Devoirs à réaliser par l'étudiant (format PDF obligatoire) et dates limites de dépôts	Tache à faire par le référent/tuteur	Barème / 20
	Cours nº1 : Présentation UE + présentation PEC	S'inscrire au PEC Réaliser son bilan de compétences et déposer sur Moodle*:  > 1 fiche « Expérience Professionnelle » (Nom de fichier : Devoir-1_Exp-Pro_NOM_CMI-XXX)  >> 1 fiche « Expérience Personnelle » (Nom de fichier : Devoir-2_Exp-Perso_NOM_CMI-XXX)  >> date limite : 21/10	S'inscrire au PEC (conseillé) Evaluer les 2 fiches expériences déposées sur Moodle « Exp-Pro » et « Exp-Perso » »> Date limite : 14/11	? point par fiche +/- 0,25 point pour respect du délai (? points en tout)
	Cours n°2 : Métiers formations débouchés	Atelier de groupe , projet pro, de 4 ou 5 étudiants pour créer une émulation  Editer via le PEC son Projet Professionnel et son Projet de Formation, et déposer sur Moodle <sup>1</sup> , en 1 seule fiche !  (Nom de fichier : Devoir-3_PP- PF_NOM_CMI-XXX)  >> Date limite : 12/11	Evaluer la fiche « PP - PF » déposée sur Moodle »> Date limite : 3/12	? points +/- 0.25 point pour respect du délai (? point en tout)
	Cours n°3 : Recherche de professionnels et méthodologie de l'interview	Rechercher un professionnel => Apporter la confirmation du RV (lieu et date) à déposer sur Moodle (Devoir-4_RV_NOM_CMI-XXX) => Date limit e: 28/11  Réaliser l'interview et rédiger un compte-rendu de l'interview et déposer sur Moodle-5: (Nom de fichier : Devoir-5_CR-Interview_NOM_CMI-XXX) => Date limit e: 11/12	Valider le professionnel déposé sur Moodle => Date limite : 5/12 Evaluer le CR de l'interview déposé sur Moodle et renvoi à l'étudiant des corrections => Date limite : 10/01	? point ? points +/- 0.25 point pour respect du délai (? points en tout)
	Cours n°4: CV – Lettre de motivation	Rédiger 1 CV et 1 LM et déposer sur Moodle : (Nom de fichier : Devoir-6_CV_ou Devoir-7_LM_NOM_CMI-XXX) -> Date limite : 2/12 Rédiger le rapport final et déposer sur Moodle : (Nom de fichier : Rapport-PPE_NOM_CMI-XXX) -> Date limite : 24/01	Evaluer le CV et la LM déposés sur Moodle -> Date limite : 20/12 Evaluer le rapport final -> Date limite : 14/02	1 point pour le CV, 1 point pour la LM +/- 0,25 point pour respect du délai ? points pour le rapport (? points en tout)

## DISPOSITIF FACULTATIF (à recommander en L3 ou M)

A destination des étudiants intéressés (à tout moment du L1 au doctorat)

Les ateliers d'aide à l'insertion professionnelle

#### Sur inscription, ouverts à l'ensemble des étudiants de 1ère année au doctorat

Le BAIP du SCUIO-IP anime des ateliers, tout au long de l'année, pour  ${\bf vous}$  aider sur différentes thématiques :

- organiser sa recherche de stage et/ou d'emploi
- rédiger un CV
- rédiger une lettre de motivation
- préparer un entretien de recrutement (possibilité de simulation d'entretien sur demande)
- CV et lettre de motivation en anglais
- Candidater pour un contrat en alternance
- Préparer sa candidature en Master

Vous souhaitez y participer ? Connaître les différentes sessions proposées ?

Inscrivez-vous dès maintenant en cliquant sur le lien suivant :

INSCRIPTION ATELIERS BAIP

Contact:

Barbara Strauss, chargée d'insertion professionnelle





#### PROPOSITION DU CEC DU 20/11/2019 (voir doc joint)

Programme proposé

Lieu Intervenant Thème

L1 – Participation obligatoire

En Amphi BU La recherche documentaire

En Amphi CEC CV et LM: Objectifs, règles, rédaction

L2 - Participation obligatoire

En Amphi SCUIOP Métiers et secteur socio-économiques. Le PEC
En Amphi CEC Le PP. Utilité, principes, méthodes d'élaboration

A domicile CEC Corrections des projets de CV

Chaque étudiant est invité à adresser au CEC son projet de CV. Les CV sont répartis entre les

consultants compétents du CEC qui les annotent et les renvoient à leurs auteurs. En Amphi CEC Présentation du programme proposée en L3.

Enregistrement des volontaires

L3 - Pour les volontaires recensés ci-dessus

En salle CEC Témoignages de vécus professionnels type.

En salle CEC Atelier 1 : Aides individualisées à l'élaboration du PP

de chacun

En salle CEC Atelier 2 : Présentation orale de son PP par

chaque étudiant devant son groupe

#### Le débat est ouvert.

Il est informé que le PPE est obligatoire au LMD5 et il doit comprendre un certain nombre d'ECTS.

Le Conseil est d'accord pour dire que le PPE n'est pas à sa place en L1. Il serait plus pertinent de le placer en L2 car les étudiants sont beaucoup plus matures, ils savent pourquoi ils travaillent sur ce projet contrairement aux L1.

Quant au PEC, Sud Education est contre. Les étudiants s'interrogent sur son efficacité en M1. Les membres de l'assemblée jugent que le PEC serait intéressant s'il était construit de la L1 au M2.

Les représentants étudiants informent qu'un grand nombre d'étudiants ne savent pas faire de recherche bibliographique et encore moins trouver un livre à la bibliothèque universitaire. Le PPE en L1 leur permettrait certainement d'acquérir une méthodologie qui aurait dû être enseignée durant le second degré. En L2, le PPE a le bénéfice d'améliorer l'orientation des étudiants.

L'auditoire confirme, en L2 l'étudiant est plus mur, et il est apte pour le PPE.

M. PECOUL souligne le travail réalisé par le Club Emploi Cadres (CEC) auquel il participe. Il insiste, le PPE doit rester sur la base du volontariat car il demande, à l'étudiant, un gros effort sur lui-même, de motivation, de volonté lucide et d'introspection.

b. La Culture Générale

# GT CULTURE GENERALE 21/10/2019



#### **PARTICIPANTS**

Gérard Jasniewicz, Responsable UE Culture G 2019-2020 Jean-Sébastien Filhol, Responsable UE Culture G 2019-2020, directeur département Chimie Yann Leredde, Directeur département TEE Jean-Luc Aymeric, Responsable L Sciences de la vie Corinne Lautier, Responsable UE C2I (certification PIX) Frédéric Lemoigno, Responsable LMD5 FDS Richard Arinero, Responsable licences FDS

Extrait de l'arrêté licence (article 6)

Tout au long du parcours personnalisé de formation, l'étudiant doit acquérir un ensemble de connaissances et compétences comprenant notamment

1° des connaissances et compétences disciplinaires, en premier lieu dans les principales disciplines de sa formation, mais aussi dans des disciplines connexes et, le cas échéant, dans des disciplines d'ouverture qui favorisent l'acquisition d'une culture générale;

Le cas échéant = non obligatoire (Jussieu et Strasbourg n'en ont pas par exemple)

Le but assigné par le législateur à ces UE est donc l'acquisition d'une culture générale.

La plupart des UE de CG de l'offre actuelle semble remplir ce rôle et sont favorablement évaluées par les étudiants.

Pourquoi changer?

Manque d'animation scientifique sur le campus (conférence), manque de réflexion sur la démarche scientifique (épistémologie)
Peut-on maintenir des UE parfois à faibles effectifs ?



#### **PISTES DE TRAVAIL**

Conclusions GT PPE 18/10

PPE PERTINENT EN L2 S4

L3 PUREMENT DISCIPLINAIRE + ANGLAIS



CULTURE G EN L1

Remarque 1 ECTS d'anglais en S1, Culture G 2 ECTS pour compléter ?

PROBLEME: ça va couter plus cher....

On pourrait donc conserver quelques UE de culture G classiques, qui fonctionnent bien mais offrir à côté des choses ne relevant pas vraiment de la CG mais utiles et certainement moins coûteuse.

Engagement étudiant, Sport, PIX, méthodologie de travail universitaire, Animation scientifique....?

#### **ENGAGEMENT ETUDIANT**

Déjà proposé par 70% des universités

LOI EGALITE ET CITOYENNETE 01/2017, officialise le dispositif

Reconnaissance de l'engagement étudiant, valorisé par la communauté universitaire :

- UM: Intégration d'une UE libre au sein des MCC (2 ECTS minimum), Actuellement hors diplomation
  - UE optionnelle qui pourrait être prévue dans les maquettes LMD5 au titre de la diplomation (contradictoire avec la charte de l'engagement étudiant)
- Aménagement des études de ces étudiants engagés (formulaire)
- Validation des connaissances, compétences et aptitudes

**Reconnaissance** des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole ou d'un mandat d'élu.e étudiant.e.

Sont également reconnus et validés, selon les mêmes modalités, les activités professionnelles, militaires dans la réserve opérationnelle, les engagements de sapeur-pompier volontaire, les missions de service civique ou de volontariat.

Actuellement dispositif Univerlacité, ECTS hors diplomation

PB : engagement ne se fait pas sur un seul semestre, possibilité de valider Les 2 ECTS à tout moment du L ?



#### IMPLICATION SPORTIVE

Proposition de Jean-Yves CASSAN, directeur du SUAPS, sur les conseils de Jean-Patrick Respaut pour valoriser une implication sportive.

Cela se ferait sous forme d'UE ou d'ECTS ou d'options selon les choix des composantes.

Le SUAPS pourrait donc, comme pour les autres composantes, proposer cette alternative qui du coup ne coûterait rien à votre UFR.

Cela existait d'ailleurs à la faculté des sciences un peu avant la fusion.

#### C2I - PIX

#### Qu'est-ce que ce PIX?

Le Certificat PIX est une certification nationale qui atteste de compétences dans la maîtrise des outils informatiques et réseaux. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie. Il permet d'obtenir une certification officielle fiable et reconnue par l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et le monde professionnel (CV) y compris au niveau européen. Il est exigé à l'entrée de certaines formations et peut être valorisé dans le parcours universitaire et professionnel de l'étudiant.

#### Les niveaux du PIX ?

PIX est une plateforme publique permettant d'évaluer et de certifier ses compétences numériques tout au long de la vie. Chaque citoyen peut obtenir son profil « numérique » allant du niveau débutant au niveau expert (1 à 8). Les niveaux aujourd'hui évalués par Pix vont uniquement de 1 à 5 ; les niveaux 6, 7 et 8 ne sont pas encore disponibles.

### Organisation et contenu pédagogique Formation PIX

- Elle s'appuie sur L'UE de L2 « Concepts et outils de base en Informatique ». Cette UE est dispensée chaque semestre (HLSE305 et HLSE401) et peut être suivie par l'étudiant dans le cadre d'une UE supplémentaire ou d'une UE de Culture Générale.



## Méthodologie du travail universitaire, activités d'inclusion des étudiants

Difficulté à s'intégrer à l'origine de l'échec => connaissance de la fac et du métier d'étudiant => donc en S1, voir en début de S1. **Utilisation des mentors en science**.

On y inclurait également une personnalisation très précoce des rapports avec les nouveaux L1 (pas les doublants) via des rendez-vous avec des étudiants dans les 15 premiers jours du S1. Quel coût ? 1H pour 4 étudiants = 300 h au maximum, à comparer avec le coût des 40 référents à 15h. Cela permet en plus de repérer les étudiants à réorienter.

### **UE DE CULTURE G AU SENS PROPRE**

Sélectionner des UE parmi celles proposées actuellement avec des seuils d'ouverture supérieurs (privilégier CM)

- + épistémologie des sciences ?
- + éthique ?
- + histoire des sciences?



### **Animation scientifique**

Conférences d'anciens chercheurs (pourquoi pas de nouveaux ?) point de départ de projets scientifiques par des L1 (mais encadrements ? niveau scientifique en L1 ?).

Organisé conjointement avec les départements Scientifiques ?

#### La Licence 1ère année

#### LU1SXARE - Atelier de Recherche Encadrée

3 ECTS - semestre 2

#### RESPONSABLES DE L'UE

🖂 Eric Seboun et 🖂 Najat Takvorian

#### **SECRÉTARIAT**

Solène Pittion-Rossillon, Atrium J+17, 01 44 27 44 26

#### **OBJECTIF DE L'UE**

L'UE a pour objectif d'initier les étudiants à la démarche scientifique : élaboration d'un raisonnement rigoureux, analyse, synthèse et restitution de connaissances acquises.

#### **DESCRIPTIF GÉNÉRAL**

L'UE se fonde sur un travail en autonomie et en groupe à travers tous types de modalités pédagogiques selon trois principaux axes: s'approprier une thématique scientifique, mener un raisonnement dans le domaine, restituer le processus de réflexion et les conclusions qui en découlent.

#### PRÉ-REQUIS

Cette UE vise à remobiliser des savoirs acquis auparavant et à les approfondir dans le cadre d'une thématique à l'interface de disciplines. Les prérequis sont donc les connaissances acquises au lycée et en L1S1.

#### **COMPÉTENCES ATTENDUES**

- » Savoir évaluer ses acquis sur un sujet donné
- » Savoir retrouver et approfondir des compétences ou connaissances acquises précédemment par un travail en autonomie, à partir d'ouvrages de référence ; savoir les exposer dans le cadre d'un travail en groupe et répondre à des questions les concernant.
- Mettre en œuvre une démarche scientifique pour la résolution d'un problème : positionnement du problème, proposition de méthodes de résolution, mise en œuvre d'une méthode, tirer des conclusions sur les résultats obtenus
- Savoir restituer la démarche effectuée et présenter les résultats obtenus, savoir défendre ses choix et conclusions, discuter la validité des résultats obtenus dans le cadre d'un travail en groupe.

#### DÉCOUPAGE HORAIRE

20-30h seront réparties entre Cours/conférences, TD et TP (l'équilibre CM, TD et TP dépendra des ateliers)

#### **EVALUATION ET BARÈME**

Présence obligatoire à toutes les séances présentielles.



#### **CONCLUSIONS DU GT**

En majorité les participants au GT Culture G sont contre le fait de déplacer la culture G en L1 et souhaitent un maintien en L2





Le GT PPE propose de positionner le PPE en L2 S2

Il y aurait donc 2 ECTS PPE + 2 ECTS Culture G + 4 ECTS d'anglais en L2 = 8 ECTS d'UE non disciplinaires en L2

#### Rappel de la proposition du groupe de travail :

- Le PPE est inscrit en Licence 2ème année, semestre 4 (2 ECTS),
- Les UE de Culture Générale (2 ECTS) seront proposées par les équipes pédagogiques en semestre impair ou pair, soit en L1, soit en L2 soit en L3.

#### Le débat est ouvert.

Il est expliqué à l'assemblée que la Culture est une décision politique que doit prendre le Conseil. Le contenu et les détails seront présentés et mis au vote ultérieurement.

Concernant l'engagement de l'étudiant, il est constaté que les étudiants souhaiteraient s'engager mais ils ne peuvent pas car ils travaillent ou ont d'autres obligations qui les en empêchent. Attention, à ne pas les pénaliser. Il est rappelé que la charte de l'étudiant engagé de l'UM cadre ce qui est éligible en terme d'engagement.

Intégrer le sport en culture générale est une bonne chose pour certains membres de l'assemblée.

Il est demandé que la culture générale n'empiète pas sur le disciplinaire. Des membres de l'assemblée sont d'accord pour mettre la culture générale en optionnel.

Le Conseil demande que la proposition du groupe de travail soit modifiée de la manière suivante :

- le PPE en Licence 2ème année, semestre 4 (2 ECTS),
- les UE de Culture Générale (2 ECTS) seront proposées par les équipes pédagogiques en semestre impair ou pair, soit en L1, soit en L2 soit en L3. **Ces UE seront transversales, orthogonales et sans prérequis**.

#### Le vote :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les propositions du groupe de travail :

- le PPE en Licence 2ème année, semestre 4 (2 ECTS),
- les UE de Culture Générale (2 ECTS) seront proposées par les équipes pédagogiques en semestre impair ou pair, soit en L1, soit en L2 soit en L3. Ces UE seront transversales, orthogonales et sans prérequis.

#### **RESULTAT DU VOTE**

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 22 Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 Suffrages valablement exprimés : 22



Le Conseil donne un avis FAVORABLE sur les propositions suscitées.

M. HOFFMANN et M. ARINERO remercient l'assemblée pour ce vote favorable.

4. Présentation et vote des propositions du groupe de travail « SPS »

Mme TOURNIER, Directrice adjointe Finances, présente la proposition du groupe de travail « SPS ».

Il est rappelé que SPS signifie Suivi de Projets et de Stages.

# Harmonisation/ajustement des heures de suivi de stage :

- Proposition de calendrier :
  - Réunion du groupe de travail, vendredi 8 Novembre 2019
  - : Benoîte de Saporta, Stéphanie Roualdès, Isabelle Tournier, Agnès Fichard, Bernard Godelle, Hervé Jourde, Hervé Louche, Stéphane Bessy, Thierry Guillet, Arnaud Virazel, Arnaud Martin

## Harmonisation/ajustement des heures de suivi de stage :

- Proposition initiale :
  - Statut particulier pour **l'apprentissage** (au niveau de la formation) et des **contrats pro** (peut concerner toute formation) : **8h SPS / étudiant** pour tout stage. En pratique, sous Sensei (outil officiel pour les déclarations des SPS), l'UE stage sera codée de trois façons différentes suivant le statut des étudiants (un étudiant n'étant déclaré que dans une UE et une seule).

• Formation initiale: HMCH420

Formation par apprentissage: HMCH420AP

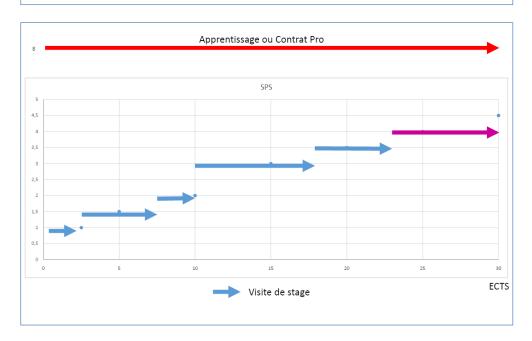
• Contrat pro : HMCH420CP



# Harmonisation/ajustement des heures de suivi de stage :

Base de réflexion (harmonisation sur la modalité la plus économique)

- Formation initiale:
  - Stage ≤ 2,5 ECTS: 1h SPS par étudiant
  - 2,5 ECTS < Stage ≤ 7,5 ECTS : 1,5h SPS par étudiant
  - $7,5 < Stage \le 10 ECTS : 2h SPS par étudiant$
  - 10 ECTS < Stage ≤ 17,5 ECTS : 3h SPS par étudiant
  - 17,5 ECTS < Stage ≤ 22,5 ECTS : 3,5h SPS par étudiant
  - Si visite stage en entreprise: + 1 h (ordre de mission hors Montpellier) (UE gérée au niveau du département, 1 UE par département)
  - Stage > 22,5 ECTS: 4h SPS par étudiant
    - Stage Industriel (mais pas apprentissage ou Contrat pro): 4,5h SPS par étudiant
    - \* Stage International : 5h SPS par étudiant



#### Rappel de la proposition du groupe de travail :

- Statut particulier pour *l'apprentissage* (au niveau de la formation) et des *contrats* professionnels (peut concerner toute formation) : 8h SPS/étudiant pour tout stage. En pratique, sous Sensei (outil officiel pour les déclarations des SPS), l'UE stage sera codée de trois façons différentes suivant le statut des étudiants (un étudiant n'étant déclaré que dans une UE et une seule).

#### - Formation initiale:

- Stage ≤ 2,5 ECTS : 1h SPS par étudiant,
- 2,5 ECTS < Stage ≤ 7,5 ECTS : 1,5h SPS par étudiant,</li>
- o 7,5 < Stage ≤ 10 ECTS : 2h SPS par étudiant,
- o 10 ECTS < Stage ≤ 17,5 ECTS : 3h SPS par étudiant,
- o 17,5 ECTS < Stage ≤ 22,5 ECTS : 3,5h SPS par étudiant,
- Si visite stage en entreprise : + 1 h (ordre de mission hors Montpellier) (UE gérée au niveau du Département, 1 UE par Département),
- Stage > 22,5 ECTS : 4h SPS par étudiant.



#### Le débat est ouvert.

M. MANCHERON, membre du précédent groupe de travail regrette que la réflexion réalisée précédemment n'ait pas été prise en compte. Il remarque une diminution des heures SPS. Il craint que cette proposition ne soit qu'un retour en arrière par rapport à ce qu'avait proposé le groupe de travail auquel il participait l'an dernier.

Il est précisé que cette proposition du groupe de travail « SPS » est une harmonisation. Par ailleurs, l'apprentissage a été mis en avant, et la visite sur le lieu de stage par l'enseignant est également prise en compte.

La Direction rentre dans une démarche de confiance envers les Départements d'enseignement. Il est souligné que les enseignants chercheurs ne font pas d'abus. Il faut savoir leur faire confiance.

Le Conseil alerte la Direction sur les risques de désengagement de certains enseignants chercheurs si trop de baisses sont imposées.

#### Le vote

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les propositions du groupe de travail « SPS au LMD5 » :

- Statut particulier pour l'apprentissage (au niveau de la formation) et des contrats professionnels (peut concerner toute formation) : 8h SPS/étudiant pour tout stage. En pratique, sous Sensei (outil officiel pour les déclarations des SPS), l'UE stage sera codée de trois façons différentes suivant le statut des étudiants (un étudiant n'étant déclaré que dans une UE et une seule).
- Formation initiale :
  - o Stage ≤ 2,5 ECTS : 1h SPS par étudiant,
  - 2,5 ECTS < Stage ≤ 7,5 ECTS : 1,5h SPS par étudiant,</li>
  - 7,5 < Stage ≤ 10 ECTS : 2h SPS par étudiant,</li>
  - 10 ECTS < Stage ≤ 17,5 ECTS : 3h SPS par étudiant,</li>
  - o 17,5 ECTS < Stage ≤ 22,5 ECTS : 3,5h SPS par étudiant,
  - Si visite stage en entreprise : + 1 h (ordre de mission hors Montpellier) (UE gérée au niveau du Département, 1 UE par Département),

Pour : 8 Contre : 8

Abstention: 5

Stage > 22,5 ECTS: 4h SPS par étudiant.

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 21 Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 Suffrages valablement exprimés : 21

Conformément à l'article 9 des statuts de la Faculté des Sciences « Les délibérations du Conseil sont adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages exprimés, le Directeur a voix prépondérante. », le Conseil donne un avis <u>FAVORABLE</u> sur la proposition du groupe de travail « SPS ».

M. HOFFMANN remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil extraordinaire.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 30**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le 11 décembre 2019, en Salle des Actes, du campus Triolet.

Le Président de séance La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN Sandra GAUCERAND